

Protection contre les chutes

Protection contre les chutes - Hiérarchie des mesures de contrôle

Sur cette page

[De quels éléments faut-il tenir compte pour les travaux effectués en hauteur?](#)

[Comment éliminer le travail en hauteur?](#)

[Quelles mesures d'ingénierie peuvent être utilisées pour réduire le travail en hauteur?](#)

[Quelles mesures administratives peuvent être utilisées?](#)

[Quels sont des exemples d'équipement de protection individuelle?](#)

De quels éléments faut-il tenir compte pour les travaux effectués en hauteur?

Tout milieu de travail qui cerne un quelconque risque de blessures en raison d'une chute en hauteur devrait adopter un [plan de protection contre les chutes](#) pour la gestion du travail en hauteur. Les politiques et procédures prévues dans un tel plan peuvent porter sur une vaste gamme d'éléments, notamment sur l'utilisation de tout équipement de protection contre les chutes ou l'assemblage, l'entretien, l'inspection, l'utilisation et le démontage d'équipement conçu pour le travail en hauteur, comme les échelles, les échafaudages ou les plateformes.

Pour choisir la méthode la plus sûre, les employeurs doivent tenir compte de la hiérarchie des mesures de contrôle. Le présent document contient des renseignements sur la hiérarchie des mesures de contrôle pour la protection contre les chutes. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la fiche d'information *Réponses SST* intitulée [Hiérarchie des mesures de contrôle](#).

IL EST À NOTER que d'autres exigences non abordées dans le présent document peuvent s'appliquer. L'application de la hiérarchie des mesures de contrôle en ce qui concerne les travaux en hauteur peut être complexe. Consultez toujours les lois qui s'appliquent à votre situation et communiquez avec l'organisme pertinent de votre administration pour obtenir des renseignements complets. Les renseignements ci-après sont uniquement présentés à titre indicatif.

Comment éliminer le travail en hauteur?

La méthode de contrôle la plus efficace pour ce faire consiste à éliminer la nécessité de travailler en hauteur.

Par exemple :

- Concevoir le travail (sur le plan structurel ou mécanique) de manière à éliminer la nécessité de travailler en hauteur
- Prévoir une plate-forme ou un plancher stable
- Déplacer un élément afin qu'il ne soit pas situé en hauteur (p. ex. panneau de commande)
- Utiliser des robots, des caméras ou des drones pour nettoyer ou inspecter de l'équipement
- Descendre un objet au niveau du sol (p. ex. toute lampe pouvant être descendue au moyen d'une corde ou d'une chaîne)
- Utiliser un dispositif permettant de faire le travail depuis un endroit sûr (p. ex. utiliser une perche télescopique, au lieu d'une échelle, pour atteindre des zones plus élevées lorsqu'on effectue des travaux de peinture ou le remplacement d'ampoules)

Quelles mesures d'ingénierie peuvent être utilisées pour réduire le travail en hauteur?

Les mesures d'ingénierie sont des méthodes qui peuvent être intégrées dès la conception d'une installation, d'un équipement, de matériel ou de tout aspect physique du milieu de travail.

Par exemple, les [gardes-corps](#) sont des systèmes fixes (permanents) qui servent à protéger les travailleurs. De tels systèmes constituent une mesure d'ingénierie, car ils ne nécessitent pas que le travailleur ait suivi une formation sur l'utilisation ou le port d'un système de protection contre les chutes.

Voici d'autres exemples de mesures d'ingénierie :

- Plaque recouvrant un trou
- Échafaudage fixe ou suspendu
- Plateforme de travail mobile élévatrice

Quelles mesures administratives peuvent être utilisées?

Les mesures administratives peuvent inclure des politiques et des règles en milieu de travail qui enseignent aux travailleurs les méthodes de protection contre les chutes. Voici quelques exemples de mesures administratives visant à prévenir les chutes :

- Politiques et procédures en milieu de travail pour la gestion du travail en hauteur, y compris les pratiques de travail sécuritaires, les procédures de sauvetage d'urgence, la surveillance des conditions météorologiques, etc.
- Lignes d'avertissement – Former et superviser les travailleurs de manière à ce qu'ils ne franchissent pas les lignes d'avertissement et ne pénètrent pas dans les zones dangereuses
- Zones d'accès contrôlé
- Assemblage des composantes au sol pour minimiser le temps passé à travailler en hauteur (p. ex. assembler des poutres de toit au sol avant de les hisser)

Quels sont des exemples d'équipement de protection individuelle?

L'équipement de protection individuelle comprend diverses méthodes, entre autres :

- **Dispositifs de retenue** : Les [dispositifs de retenue](#) limitent les mouvements des travailleurs dans une zone où il y a risque de chute, mais leur permettent d'atteindre le bord, sans risque de tomber de celui-ci. Ils sont souvent utilisés pour les travaux sur un bord d'attaque où il y a une extrémité non protégée sur un plancher, un toit, une terrasse ou toute autre surface de marche ou de travail.
- **Dispositifs antichute** : Les [dispositifs antichute](#) permettent de retenir tout travailleur qui tombe. Si le dispositif antichute n'est pas correctement planifié, conçu et installé, la personne peut se blesser dans sa chute ou même tomber en chute libre.
- **Filet de sécurité** : Les [filets de sécurité](#) constituent un système passif de protection contre les chutes et peuvent être installés soit comme barrière pour prévenir toute chute, soit sous le travail pour retenir un travailleur qui tombe. Les filets de sécurité sont conçus pour réduire la distance d'une chute, pour absorber l'énergie d'une chute et pour réduire la probabilité ou la gravité d'une blessure.

Date de la première publication de la fiche d'information : 2022-09-15

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2022-09-15

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.